

**Réunion du conseil de quartier Gambetta
du 4 avril 2016 à 20h
Compte-rendu synthétique**

PRESENTS

Elus

Marie-Pierre LIMOGES, 1^{ère} adjointe au Maire déléguée à la démocratie locale et à la Ville numérique
Catherine MORELLE, adjointe au Maire déléguée au quartier Gambetta, Présidente du conseil de quartier Gambetta

Michel GEORGET, adjoint au Maire délégué au quartier Cœur de Ville, Président du conseil de quartier Cœur de Ville

Représentants de la vie locale

Catherine ABOU-HAYDAR, Liliane BERNIER, Fabrice COUDRAY, Anne DELRIEU-MOREAU, Aline DETRY, Emmanuel DEWEIRDER, Didier DUPLAN, Catherine GIMONET, Alain GOIRAN, Agnès LECLER, Jacques LEDENT, Philippe MAXWELL, Vincent TARAZONA, Sandy THILLIEZ, Jacques VIGNON-DAVILLIER.

EXCUSES

Représentants de la vie locale

Khalid AIT HAMOU, Stéphane BENATTAR, Litzie BRAMI, Valérie CAVERZASIO, Mireille COROLLER, Isabelle FABICK, Reine-Marie FOURNIER, Philippe GABOURG, Michelle LE FLOCH, Gérard LEPAGE, Thierry LOMBARD, Georges Henri PIGE, Christelle POUX, Nicolas REY, Ahcène ZITOUNI.



Fonctionnaires

Gérald CHIROUZE, Directeur Général des Services Techniques

Olivier TEXIER, Directeur de la Voirie

Eve LAMARCHE, Directrice de la Sûreté publique

Philippe SIMANDOUX, Adjoint à la Directrice de la Sûreté publique

Isabelle de CHAMPSAVIN, Responsable Démocratie Locale – Service Vie des Quartiers

Madame MORELLE souhaite la bienvenue aux participants à la réunion du conseil de quartier Gambetta, ouverte au public. Elle y a convié les conseillers de quartier Cœur de ville, le sujet Eole porté à l'ordre du jour étant commun.

Madame MORELLE déroule l'ordre du jour et précise que la séance du conseil de quartier n'est pas une réunion publique mais que la parole sera donnée au public durant un temps ne pouvant excéder 30 minutes, à la fin de la réunion.

Madame LIMOGES informe que la réunion publique EOLE se déroulera le 10 mai 2016 à 20 heures salle Marius Guerre en Mairie principale.

Madame MORELLE désigne une secrétaire de séance, Madame Sandy THILLIEZ.

1. Festif

Le parc Diderot sera inauguré le 7 mai 2016.

Le groupe festif du conseil de quartier Gambetta propose à cette occasion d'organiser une « Fête du Printemps » autour d'animations pour petits et grands, de 10h à 19h.

Fête du Printemps - Parc Diderot - 7 mai 2016 - 10h-19h

Les habitants de la dalle organiseront le 24 septembre 2016 un vide appartement.

2. Point sur EOLE

Un temps d'échange et d'information est proposé au conseil de quartier, en présence de l'équipe Eole. La réunion publique du 10 mai explorera plus en avant les détails de l'opération.

Eole a pour but le prolongement du RER E vers l'ouest. Un groupement d'entreprises est désigné pour la construction des ouvrages.

Les travaux vont démarrer à Courbevoie, zone de passage du tunnelier, et donc de chantiers multiples (qui ne fonctionneront pas tous en même temps) :

- ⇒ Emprises de chantier avenue Gambetta (Puits Gambetta Ouest et puits Gambetta Est) : des installations présentes sur une durée longue (plusieurs années)
Objectifs : qu'elles soient conçues pour limiter au maximum les nuisances visuelles et acoustiques, tels des bâtiments qui encoffrent les travaux, étanches au bruit pour limiter l'impact pour les riverains ;
- ⇒ Ouvrages annexes : puits Gambetta et Abreuvoir (nécessité de deux puits pour réaliser le souterrain (l'un à l'ouest pour introduire le tunnelier, l'autre à l'est pour creuser vers La Défense) ;
- ⇒ Implantation le long de la Basse Seine : installation du chantier permettant l'évacuation des déblais par voie fluviale (l'essentiel partira par la voie fluviale afin de limiter le nombre de camions). Entre Gambetta et la Basse Seine : première partie du chantier qui relie le puits Gambetta à la Basse Seine ;
- ⇒ Place des Vosges : bungalows de chantier, installation provisoires de bureaux.

Les principales optimisations du projet proposées par le groupement d'entreprises et concertées avec les services de la ville ont été acceptées, comme améliorant nettement la situation :

- Mise en place d'un hangar acoustique sur les puits Gambetta ;
- Modification de l'implantation de la Basse Seine : la réduction d'emprise sur la partie routière (par le report et l'allongement la plate-forme chantier directement sur la Seine au lieu d'un recouvrement de la RD7) permettra une configuration moins large et plus éloignée des bâtiments ainsi qu'une réduction du délai de travaux quai Paul Doumer ;
- Transport des voussoirs : mise en place d'un système de transport des déblais par conduite aérienne entre le puits Gambetta et la Basse Seine (avenue Gambetta, rues de Bezons et Abreuvoir) prévu auparavant par camion.

Les camions de chantier desserviront le site de Gambetta exclusivement par le boulevard circulaire. Ils n'entreront pas dans Courbevoie.

Le début du chantier est proche.

Au préalable, des interventions sont nécessaires :

- Dévoisement des réseaux dans l'emprise des travaux (jusqu'à la fin 2016)
- Travaux préparatoires avenue Gambetta (forage et pompage de nappe) qui débiteront dès l'obtention des diverses autorisations :
 - o Le rabattement de nappe phréatique répond au besoin de descendre provisoirement la nappe afin de travailler en toute sécurité et « au sec ». Une fois la construction des puits et les travaux sur la gare terminés, l'ensemble des ouvrages est rendu étanche et les pompages sont arrêtés. Le niveau de la nappe revient à l'initial. C'est une technique couramment utilisée.
 - o Avenue Gambetta : travaux prioritaires pour la réalisation des forages, entre juillet et août 2016 (protection du site, mise en place des clôtures, élagage et abattage de quelques arbres pour dégager des emprises, canalisation pour collecter l'eau en aérien rue Gambetta).

Des emprises chantier partielles seront nécessaires sur la chaussée, pour travailler en toute sécurité. Elles seront clôturées, avec des bâches acoustiques pour une réduction des nuisances sonores.

Les travaux réalisés pendant la journée respectent l'arrêté sur le bruit de la Ville (plages horaires de 8h-19h du lundi au vendredi). A ce jour il n'est prévu aucune dérogation sur ce chantier (accordée uniquement par Monsieur le Maire pour des travaux d'urgence).

Questions

- Niveau sonore des boues dans les conduites aériennes et hauteur de la conduite rue de Bezons ?
 - o Conduite de 6 mètres de haut, suffisamment haute pour éviter une pénalisation de la circulation dans le quartier (occupation au sol des poteaux environ tous les 20 mètres)
 - o Deux tuyaux : un qui emmène la boue jusqu'à la Seine et l'autre qui emmène l'eau ; les tuyaux sont positionnés au sein d'un capot calfeutré qui ne crée pas de nuisance sonore ; la gêne principale est visuelle.
- A quelle hauteur s'élève le hangar où se raccordent les tuyaux ? Quid des camions ?
 - o Les tuyaux évacuent les déblais et assurent la majorité des transports ; ils sont raccordés avec le hangar principal rue Gambetta, qui s'élève à environ 10 m ; les camions assurent le transport des matériaux (à une fréquence de 20 à 30 par jour, à une cinquantaine en pointe)

- Demande de précisions sur les travaux préparatoires de forage
 - o Un forage dure entre 3 et 4 semaines. La circulation piétonne, déplacée, sera obligatoirement maintenue en sécurité. Le 10 mai sera l'occasion de préciser davantage ces opérations.

- L'ensemble du quartier va connaître des difficultés à partir du mois d'avril 2016 jusqu'à 2021. Un nouveau plan de circulation et des aménagements possibles pour les sorties de parking sont prévus ?
 - o C'est un projet d'Etat ; la Ville est vigilante et impose des contraintes sur le déroulement du chantier; il n'y aura aucun impact sur la circulation ni sur les accès des parkings.
 - o L'impact trafic sur Gambetta se résumera à la réduction d'une seule file, les deux voies de circulation seront maintenues ainsi que les « barreaux » de liaison, l'emprise n'allant pas au-delà du terre-plein.
 - o Sur le circulaire, la zone « tampon » existante sera utilisée : les camions arriveront et entreront dans cette zone de chantier, ne créant pas de file de camions en attente sur le circulaire, dans le quartier Gambetta ou ailleurs dans la ville. Cette disposition est prise par la ville pour un impact minimal sur le fonctionnement du quartier.

- Qu'est-il prévu pour le stationnement des habitants ?
 - o Travail à venir avec les habitants ayant des parkings afin de leur proposer des alternatives (pris en charge par le projet Eole).
 - o Au-delà de Charras : interdiction des véhicules de chantier.

- Abattage des arbres ?
 - o Ceux du terre-plein (et non ceux des contre-allées).

- Les travaux vont bloquer combien de places de stationnement ?
 - o Elles sont en cours de comptage.

- Grand Paris Express (GPE) ?
 - o GPE croisera Eole au niveau de Charras. Dans le cadre d'une optimisation des travaux, un puits sera mutualisé.

- Plan des canalisations qui vont transporter les boues afin de voir le cheminement des tuyaux ?
 - o Consultation lors de la réunion du 10 mai.

Interface avec le bâti

Le tunnel arrive depuis la Seine, se place sous la rue de l'Abreuvoir, et oblique pour passer sous les bâtiments place Charras.

On parle de zone d'influence géotechnique du projet, c'est-à-dire :

- Zone dans laquelle il y a interaction entre les terrains et les ouvrages à construire
- Elle dépend de la profondeur du tunnel et de la nature du sous-sol
- Bande d'environ 60m centrée sur le tunnel
- Mode de calcul normé et standard pour tous les projets souterrains

Référé préventif, démarche d'expertise judiciaire :

- SNCF adresse sa demande au tribunal ;
- Le tribunal informe par courrier les propriétaires de l'immeuble ou syndicat de copropriété de cette demande ;
- L'expert désigné par le tribunal organise la visite des lieux (4-6 mois avant les travaux) ;
- Les propriétaires de l'immeuble ou syndicat de copropriété sont conviés par courrier à cette visite des lieux ;
- L'expert procède aux examens et constats utiles à l'appréciation des désordres existants ou identifiés dans le cours des travaux ;
- L'expert rédige son rapport final à l'issue de sa mission à l'ensemble des personnes concernées.

Un dispositif d'accompagnement est proposé par ailleurs par Eole (un prestataire accompagnera les référés et sera l'interlocuteur en cas de problème).

Questions

- La zone d'influence
 - o 60 m de largeur et 30m de part et d'autre à l'axe du tunnel.
- Que visite l'expert ?
 - o l'expert visitera a minima les parties communes, les façades, puis proposera à chaque propriétaire s'il souhaite une visite de l'appartement (parties privées).
- Que peut-on envisager comme type de dommage ?
 - o Au regard de la profondeur, des dégâts imperceptibles ou mineurs; mais une démarche de précaution et d'anticipation est mise en œuvre.
- Les vibrations du train seront perceptibles ?
 - o La profondeur du tunnel et la mise en place de traverses sur des dispositifs amortisseurs ne le supposent pas; néanmoins, une fois le tunnel en fonctionnement, des études pourront permettre d'installer un dispositif de surveillance si d'éventuelles vibrations apparaissent.
- Identification des lieux les plus sensibles ?
 - o Pas de bâtiment d'habitation à courbevoie.

Le processus d'indemnisation soulève des questions qui seront détaillées à la réunion publique.

Les équipes d'Eole présentent des exemples d'installation de capteurs de surveillance (contrôle vibration, bruit, tunnel, fissuromètre) permettant l'envoi en continu de mesures comportant des messages d'alerte en cas de dépassements des seuils (seuils définis dans les marchés d'entreprise).

Tout sera mis en place afin de pouvoir réagir efficacement ; les copropriétés pourront être sollicitées pour la mise en place de capteurs.

Information et communication

- Publications dans le Courbevoie Mag
- Réunions de quartier
- Information riverains (lettre d'information par boitage)
- Réunion publique le 10 mai 2016 à 20h salle Marius Guerre à la mairie de Courbevoie
- Une réunion publique par an
- Adresse contact unique : contact@rer-eole.fr
- Site internet du projet : www.rer-eole.fr.
- Panneaux d'information autour du chantier
- Mise en place d'une AMO Bâti : suivi des éventuels désordres sur les bâtis pendant les travaux et contrôle air/eau/bruit/vibration

Elle engage le public venu assister nombreux à la réunion, à laisser ses coordonnées afin d'être alerté des actualités concernant le quartier.

La séance est levée à 21h35.

Madame Catherine MORELLE
Adjointe au Maire
Déléguée au quartier Gambetta

Madame Marie-Pierre LIMOGÉ
1^{ère} adjointe au Maire
Déléguée à la démocratie locale
et à la Ville numérique

Madame Sandy THILLIEZ
Conseillère de quartier Gambetta
Secrétaire de séance